



Parking / box Villeurbanne

VILLEURBANNE 69100

100 € / mois

charges comprises *

* dont charges récupérables : 8 € / mois

Dépôt de garantie : 184 € Honoraires

charges locataires: 140 € TTC

Guy HOQUET SAINT
BONNET DE MURE

1 Avenue Charles de Gaulle
69720 Saint-Bonnet-de-Mure

04 78 40 99 99

Parking / box Villeurbanne

Pas de contact téléphonique - merci de nous transmettre votre dossier par mail.

VILLEURBANNE - situé rue du 4 août 1789 dans une résidence sécurisée, proche métro Flachet - garage PMR fermé de 20m² environ en sous-sol. Disponible de suite

20 m²

Fiche technique du bien

Provision sur charges 8 €

Dépôt de garantie 184 €

Régularisation des charges Provisionnelles mensuelles avec régularisation annuelle

Bilan énergétique

DPE non communiqué

GES non communiqué

Photos du bien



Guy Hoquet Immobilier
1 Avenue Charles de Gaulle - 69720 SAINT BONNET DE MURE
Mail : ghllocation69720@gmail.com
www.guyhoquet-immobilier-saintbonnetdemure.com

FICHE RENSEIGNEMENT CANDIDAT LOCATAIRE

Adresse du bien à louer : _____

Montant du loyer Charges comprises _____

Montant du dépôt de garantie _____

IDENTITE	LOCATAIRE 1	LOCATAIRE 2
Nom		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Situation de famille		
Adresse actuelle		
Situation (propriétaire, locataire, hébergé, téléphone		
Adresse mail		
SITUATION PROFESSIONNELLE	LOCATAIRE 1	LOCATAIRE 2
Profession		
Date d'embauche		
Type de contrat : CDI/CDD Interim, Alternance...		
Adresse et téléphone de l'employeur		
Salaire net mensuel		
Autres revenus		
Revenus net global		

Date et signature précédée de la mention « Certifié exacte et conforme »



Guy Hoquet Immobilier
1 Avenue Charles de Gaulle - 69720 SAINT BONNET DE MURE
Mail : ghllocation69720@gmail.com
www.guyhoquet-immobilier-saintbonnetdemure.com

COMPOSITION DU DOSSIER LOCATION

Liste des pièces à fournir en fonction du statut

- Cas n°1 : le locataire est titulaire d'un CDD ou CDI
- Cas n°2 : le locataire est étudiant
- Cas n°3 : le locataire est travailleur non salarié
- Cas n°4 : le locataire est retraité
- Cas n°5 : le locataire est une société
- Cas n°6 : le locataire exerce une profession libérale
- Cas n°7 : le locataire est intermittent du spectacle

DOCUMENTS/CAS	LOCATAIRE						
	1	2	3	4	5	6	7
Fiche de renseignement	x	x	x	x	x	x	x
Prise d'identité/passeport/carte de séjour	x	x	x	x	x	x	x
3 dernières quittances de loyer ou taxe foncière ou attestation de logement	x	x	x	x	x	x	x
Contrat de travail ou attestation employeur (1)	x						
Inscription au RCS « EXERCICE KEBIS de moins de 3 mois			x			x	x
Certificat d'identification de l'INSEE avec numéro d'identification			x				
Carte professionnelle							x
Carte étudiante ou certificat de scolarité de l'année en cours		x					
2 derniers avis d'imposition		x	x	x	x	x	x
Trois derniers bulletins de salaires	x						
Deux derniers bilans				x		x	x
Attestation de ressources pour l'exercice délivré par un comptable				x			
Justificatif de versement ou justificatif de l'ouverture des droits (bulletin de pension retraite)					x		
Attestation aides au logement	(x)	(x)		(x)	(x)		
Avis d'attribution de bourse			x				

(1) L'attestation de l'employeur doit préciser l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonction, le type de contrat (CDI ou CDD) et le cas échéant la durée de la période d'essai.